



Mise à jour n° 01

Applicable au 1^{er} juin 2020

Référentiel de certification QUALILAQUAGE

Pour la maîtrise du procédé de traitement et de thermolaquage
de l'aluminium

1^{re} édition – V03

Le programme de certification est publié sur internet :
www.adal-aluminium.fr



ACCREDITATION
N° 5-0008
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Association déclarée de la loi du 1^{er} juillet 1901
17 rue Hamelin 75116 PARIS – Tél. : 33 (0)1 45 05 70 80
Site Internet : www.adal-aluminium.fr - e-mail : contact@adal-aluminium.fr

Numéro de la mise à jour	01
Objet de la mise à jour	Introduction des inspections de surveillance documentaire
Date de la décision du conseil d'administration	29 mai 2020
Date d'application	1 ^{er} juin 2020

Chapitre 3. Certification et évaluation de la conformité

[...]

3.3 Inspection de surveillance d'une certification

Le laqueur ayant obtenu la certification QUALILAUAGE verra son certificat renouvelé si au moins deux inspections annuelles répondent aux exigences.

Les inspections de surveillance **sur site** ont lieu sans préavis.

[...]

3.3.1 Suspension d'une inspection

En cas de circonstances imprévues ou de force majeure, **et après consultation de l'organisme de contrôle**, l'ADAL peut ~~suspendre une inspection durant une période maximale de 12 mois.~~ **prendre l'une des décisions suivantes :**

- **Suspendre les inspections durant une période maximale de 12 mois. Au-delà de cette période, la certification est retirée.**
- **Diligenter des inspections de surveillance à distance en lieu et place des inspections de surveillance sur site. Les inspections documentaires sont réalisées de manière semi-inopinée.**